



Commune de
LA CHAPELLE-EN-SERVAL

DÉPARTEMENT DE L'OISE

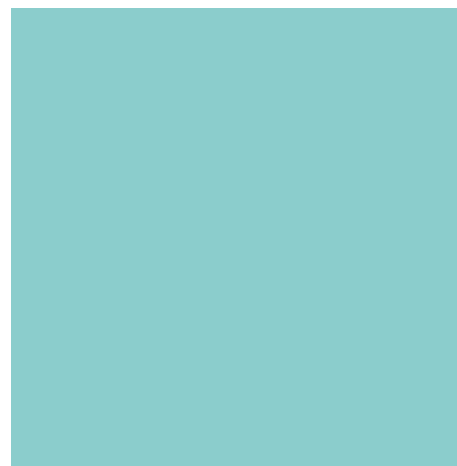
Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Vu pour être annexé à
la délibération du
Conseil Municipal
du 24.11.2022 approuvant
le projet de révision n°1
du PLU



Le Maire,
Daniel DRAY



2

PADD

Projet d'
Aménagement et de
Développement
Durables



Ville de
La Chapelle-en-Serval

SOMMAIRE

Philosophie du projet	7
Orientations détaillées	11
1. Consolider le dynamisme du territoire et la connexion avec le bassin de vie	12
2. Donner un nouveau souffle au village	14
3. Valoriser le cadre urbain, naturel et environnemental	18
4. Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	21
Synthèse cartographique des orientations du PADD	23

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les intentions d'aménagement communales sous la forme d'objectifs en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire.

Ces enjeux expriment la nécessité de mettre en œuvre un projet de développement du territoire qui soit cohérent, responsable, viable et solidaire. Les principes du développement durable dirigent cette démarche et orientent les choix vers un urbanisme de proximité et une dimension environnementale forte.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme définit le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Projet politique du document d'urbanisme, il s'agit d'une vision de l'avenir du village, sur un horizon à 10 ans.

Le territoire étant appelé à évoluer, le PADD reste l'outil par lequel la commune guide cette évolution.

Mais il n'est pas directement opposable aux demandes d'autorisation.

+ 1. Philosophie du projet

Les dynamiques d'évolution du territoire jusqu'à aujourd'hui

Aux portes de l'Île-de-France, la Chapelle-en-Serval est une commune à deux visages, typique du Sud de l'Oise : d'un côté, un village-dortoir, dominé par le modèle pavillonnaire et tourné vers la grande région Parisienne avec une population rurale vivant au rythme des déplacements pendulaires et de l'autre, la campagne, les grands espaces forestiers des anciens domaines royaux, synonymes de qualité de vie et porteurs d'une identité villageoise.

La commune a connu un développement urbain singulier, marqué par la périurbanisation qui a fait passer la commune de 810 habitants en 1975 à plus de 3 000 aujourd'hui. L'Est du territoire communal ayant très tôt été sanctuarisé par la présence d'une grande propriété, les nouveaux logements se sont principalement installés à l'Ouest de la rue de Paris, s'étirant vers le Sud-ouest et affaiblissant la centralité constituée jusque-là par le noyau ancien, de la place Dauphine et de la rue de Paris. Les différentes opérations urbaines de pavillons se succèdent et s'accroissent sans jamais rechercher une urbanité, une centralité ou une convivialité. La Chapelle-en-Serval perd peu à peu son ambiance de « village » au profit de ce que certains qualifient de « banlieue ».

Ce développement, la commune le doit notamment à son positionnement géographique, à sa proximité avec le pôle économique de Roissy, à la présence de voies structurantes telles que l'A1 et la RD1017 et de plusieurs gares RER. Cette attractivité lui a aussi permis de développer une économie locale diversifiée, garante d'un certain dynamisme. Si l'activité agricole traditionnelle du village a beaucoup souffert et souffre toujours de l'artificialisation du territoire, la commune a su attirer d'autres secteurs économiques comme le commerce et les services, l'artisanat mais aussi l'industrie.

Les grandes orientations pour les 10 prochaines années

Aujourd'hui, la commune cherche à assumer et à tirer le meilleur de ses deux profils en faisant de sa proximité avec la région parisienne une source d'attractivité et de dynamisme, tant économique que démographique et parallèlement en cultivant une identité et une ambiance de village.

Le projet communal vise alors à renforcer ce rôle de commune charnière et à poursuivre le développement des liens avec les territoires voisins, qu'ils soient d'Île-de-France ou des Hauts-de-France, afin de faciliter et de consolider les échanges et l'enrichissement mutuel. Cet objectif passe par le développement des réseaux - viaires, de circulations douces ou numériques, mais aussi par le maintien de la dynamique économique et de l'offre en équipements.

Pour retrouver son « esprit village », le projet met l'accent sur les espaces publics, la création de nouveaux espaces de rencontres et de convivialité, un cadre de vie plus apaisé où les circulations douces trouvent leur place face au tout-automobile des dernières années. La mairie porte notamment une attention particulière à la réalisation de la voie de contournement du village, afin que la rue de Paris ne soit plus une barrière dans le fonctionnement communal et qu'elle retrouve une attractivité ainsi que sa place de lien entre l'Est et l'Ouest, en particulier pour les piétons.

Pour la municipalité, ce projet doit être aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux habitants, notamment des familles avec enfants qui permettraient la pérennité des écoles et pour cela, elle souhaite proposer de nouvelles formes urbaines, répondant mieux aux attentes de nouvelles générations et plus soucieuses d'un développement durable.

Enfin, il s'agit également de préserver la qualité du cadre de vie et des paysages communaux qui participent pleinement à l'attractivité de la commune. Le projet s'engage également dans une démarche écologique par la recherche d'un développement économe en énergie, en foncier et la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes présents sur le territoire.

La Chapelle-en-Serval dans la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne : le projet communal au sein du territoire intercommunal

En l'absence de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les polarités et les fonctions des différentes communes du territoire de l'Aire Cantilienne ne sont pas clairement identifiées.

Néanmoins, au regard de sa taille, de son offre économique et de ses équipements, la Chapelle-en-Serval pourrait être considérée comme un pôle-relais.

Ainsi, la commune va participer au renforcement de l'offre résidentielle et au maintien de son niveau d'équipements. Elle sera également porteuse d'un projet économique renforcé. L'ensemble de ses fonctions doit garantir une proximité des services et des équipements avec les entreprises et les habitants du territoire.

+ 2. Orientations détaillées

1. CONSOLIDER LE DYNAMISME DU TERRITOIRE ET LA CONNEXION AVEC LE BASSIN DE VIE

Le territoire de la Chapelle-en-Serval a cette particularité d'être une charnière, entre l'Oise et l'Île-de-France. C'est un territoire qui doit tisser des liens à la fois à l'échelle locale mais aussi à l'échelle du Grand Territoire Parisien vers lequel près de 90% de ses actifs se dirigent chaque jours. Mais forte de sa propre économie qui offre environ 800 emplois (chiffre 2017), la commune entend également affirmer son statut de pôle local.

Soutenir l'économie locale



Environ 800 emplois sont proposés sur le territoire de la Chapelle-en-Serval, principalement dans les secteurs du commerce et des services. C'est une économie relativement diversifiée et dynamique que les élus souhaitent pérenniser.

Elle comprend plusieurs axes de travail :

- L'économie agricole, bien qu'étant fragilisée par le développement de l'urbanisation et des nombreuses infrastructures de transport, compte encore parmi les activités présentes sur la commune. L'agriculture traditionnelle est complétée par une activité équestre soutenue par la proximité de Chantilly. Il s'agit donc pour la commune de trouver un équilibre entre ses besoins de développement et le maintien et le développement de ces activités.
- La Chapelle-en-Serval compte deux zones d'activités :
 - La première, en entrée Sud de la commune, mêle activités industrielles, artisanales et commerciales. Son manque de traitement qualitatif altère aujourd'hui son image et son attractivité et un travail de requalification devra permettre de redynamiser cette zone. Afin de permettre l'accueil de nouvelles activités, notamment des entreprises locales installées dans le tissu résidentiel qui peinent désormais à se développer, la zone d'activités Sud doit pouvoir s'agrandir.
 - La seconde zone dite « du Coq Chantant », se situe en limite Sud du territoire communal, à cheval sur les communes voisines de Fosses et de Survilliers. Essentiellement à vocation de commerce, la Chapelle-en-Serval accueille pour sa part le centre commercial. Participant pleinement au dynamisme économique communal, la commune entend pérenniser la présence de cette activité.
- Bien qu'elle compte un centre commercial, la commune n'en oublie pas pour autant le commerce de proximité en cœur de village qu'elle souhaite conserver et développer. En effet, le centre commercial est éloigné et peu accessible aux personnes non motorisées. De plus, le commerce de proximité est un important vecteur de lien social et de vie en cœur de village qu'il est important pour la municipalité de maintenir.
- La municipalité soutient également toutes les autres entreprises (artisanat, bureaux, hôtellerie, services...) qui participent au dynamisme de la commune et veille à leur donner les moyens de poursuivre et de développer leurs activités en harmonie avec les autres fonctions du territoire.

1. CONSOLIDER LE DYNAMISME DU TERRITOIRE ET LA CONNEXION AVEC LE BASSIN DE VIE

Faciliter les liens et les échanges avec les territoires voisins



■ Avec la commune de Fosses

Située à seulement quelques kilomètres au Sud du village, elle accueille une partie du centre commercial ainsi qu'une gare RER (ligne D). Cette dernière devrait prendre de l'ampleur dans les années à venir avec la création de la ligne Roissy-Picardie et du barreau de Gonesse. Si la voiture est le moyen de transport privilégié aujourd'hui pour se rendre à Fosses, c'est parce que le territoire ne propose pas d'alternatives à ce mode de déplacement. S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la commune souhaite participer activement, aux côtés de la Communauté de Communes, à la réalisation d'une piste cyclable entre le cœur de village de la Chapelle, le centre commercial et la gare. Elle entend également travailler avec la Région des Hauts-de-France pour que le réseau de transport en commun (bus) soit étendu et desserve Fosses et qu'il ne s'arrête plus, comme aujourd'hui, seulement au centre de la Chapelle.

■ Avec la commune d'Orry-la-Ville

Les villages de la Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville, à l'Ouest, forment presque une continuité. S'il n'est pas souhaité que ces deux entités n'en forment qu'une, il est néanmoins important que ces deux territoires maintiennent ou tissent de nouveaux liens. Les élus ambitionnent de travailler de manière conjointe afin que le réseau viaire tout comme celui de circulations douces permettent aux habitants de circuler facilement entre les deux villages.

Assurer la desserte numérique du territoire



Le département de l'Oise développe le plus grand réseau FTTH (Fiber To The Home / Fibre optique jusqu'au foyer) national afin que sa population puisse rapidement accéder au Très Haut Débit (THD). Ce projet, qui prévoit le déploiement de 10 000 kilomètres de fibre optique, permet déjà aux habitants et aux entreprises de la Chapelle-en-Serval de se raccorder.

La commune s'engage pleinement au côté du département afin d'assurer les conditions de développement et d'accès de cette nouvelle technologie.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

La Chapelle-en-Serval a connu un développement singulier, tant du point de vue urbain, que démographique. Il en résulte un village d'un peu plus de 3 000 habitants vivant au même endroit mais pas ensemble. En effet, le manque de centralité, d'espaces publics structurants et la présence de barrières urbaines fortes comme la rue de Paris, ont créé un village fait de petites entités qui vivent les unes à côté des autres sans parfois se rencontrer. La municipalité souhaite donc travailler à retisser du lien et à faire bouger les esprits qui voient de plus en plus la commune comme une banlieue et non plus un village.

Répondre à la diversité des parcours résidentiels



Sur les dernières années (2007-2020), la Chapelle-en-Serval a connu une période de croissance démographique, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8% enregistré entre 2007 et 2020.

Pourtant, la commune peine toujours à remplir ses écoles et certaines classes sont toujours en sursis. L'école est, pour un village, un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de lien social qui constituent et rythment la vie de celui-ci. Et parce que la commune a toujours eu un profil familial qu'elle souhaite pérenniser, elle souhaite que se poursuive la réalisation de logements à destination des familles.

Néanmoins, elle ambitionne une offre diversifiée et mixte qui saura répondre à la multiplicité des parcours résidentiels afin que chacun puisse trouver sa place et évoluer à la Chapelle-en-Serval.

C'est notamment par le développement de son offre de logements aidés que la commune entend diversifier son parc. La plupart des logements de ce type ayant été vendus et le turn-over y étant très faible, elle peine aujourd'hui à répondre à la demande. Les opérations futures devront prendre en compte cette problématique et assurer des projets diversifiés intégrant une part de logements aidés.

Souhaitant poursuivre la dynamique démographique actuelle, le projet communal s'appuie sur un objectif de création de 335 à 410 nouveaux logements au cours des 10/15 prochaines années et poursuit son rythme de croissance actuel (entre 1,5% et 1,8%/an).

Le développement urbain se concentre, en priorité, sur la densification et le renouvellement du tissu urbain existant et vise à développer la partie Est du village afin d'opérer une forme de rééquilibrage. Il s'agit aussi de redynamiser le centre bourg originel autour de la place Dauphine. C'est pourquoi, la commune accompagne particulièrement les projets qui viennent renforcer cette centralité.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

Retisser des liens entre les quartiers



La commune compte deux grandes polarités :

- l'une, à l'Est de la rue de Paris, est constituée par le village ancien : place Dauphine, centre médical, mairie, église,
- l'autre, à l'Ouest de la rue de Paris, se situe autour de la Riolette et des Dimerons, avec les écoles et les équipements sportifs.

Ces deux polarités fonctionnent de manière indépendante et révèlent l'absence de liens entre le nouveau village et l'ancien.

Pourtant, un espace peut réaliser cette jonction, c'est la place de la Glorie. Aujourd'hui manquant de mise en valeur et d'un véritable rôle dans le fonctionnement du village, elle est le point de rencontre entre les deux parties du village. La municipalité souhaite donc lui donner de nouvelles attributions afin de révéler son rôle d'interface et de créer de nouveaux liens.

Afin de maintenir une attractivité pour chacun des espaces, elle veillera à assurer une répartition équilibrée des fonctions urbaines et mènera des efforts pour mettre en réseau et assurer l'accessibilité des différents équipements et pôles communaux, notamment par un réseau de circulations douces.

Enfin, dans les projets futurs, la commune portera une attention particulière à la réussite des coutures urbaines avec l'existant. Que ce soit par la typologie des logements qui devront être en cohérence avec le tissu urbain communal, par la poursuite de cheminements doux, ou par l'accroche du réseau viaire, les projets urbains futurs devront constituer un prolongement de l'existant et non de nouvelles entités isolées.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

Recréer des lieux de vie et d'échanges



Le diagnostic a mis en évidence le manque de convivialité et de traitement qualitatif des espaces publics communaux n'encourageant pas leur fréquentation. Par conséquent, ils ne jouent parfois plus leurs rôles de lieux de vie, d'échanges et de sociabilité.

C'est le cas par exemple de la place Dauphine, cœur de l'ancien village, qui s'est peu à peu transformée en parking. Avec la maison médicale, elle retrouve un regain d'intérêt et de fréquentation sur lequel il faut s'appuyer. Les élus ambitionnent donc de lui redonner vie par un projet mêlant de nouveaux logements et des espaces commerciaux. Il s'agira également de réorganiser le stationnement et de créer de nouveaux espaces publics attractifs et conviviaux (placette, parvis...).

La municipalité souhaite aussi poursuivre ses actions pour le parc de la mairie afin d'asseoir sa place d'espace de loisirs.

Le site de la Roseraie, aujourd'hui sous-utilisé, doit trouver une nouvelle place dans le fonctionnement communal. A l'étroit et confiné derrière ses murs, il apparaît dans un premier temps nécessaire de l'ouvrir sur la rue de Paris pour lui donner plus de visibilité et offrir un nouvel espace de convivialité. Sa position entre la mairie et la Glorie lui permettra de s'intégrer facilement dans le réseau des centralités. Lieu associatif, culturel ou encore artistique, les possibilités sont vastes pour cet espace qui deviendra un nouvel espace de rencontres.

Dans cette logique, la municipalité encourage et soutient toutes les initiatives et projets vecteurs de liens sociaux.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

Redonner une place aux piétons et aux vélos



Redonner une place aux piétons et aux vélos, c'est d'abord, donner moins de place à la voiture et s'engager en faveur des circulations actives. La commune intègre à son projet une exigence renforcée en matière de desserte piétonne et cyclable et favorise la création de cheminements réservés et sécurisés vers les centres d'intérêt du village (commerces, équipements, transport en commun...). Elle souhaite ainsi constituer une réponse adaptée aux objectifs de réduction des consommations énergétiques, de diminution des besoins en stationnement et d'amélioration de la convivialité des espaces publics.

Par ailleurs, elle entend mener une véritable politique de stationnement afin de rendre les trottoirs aux piétons. Car, de plus en plus surchargés par un nombre croissant de voitures par ménages, les trottoirs et places des villages tendent à ne devenir que des parkings ne permettant même plus aux piétons de se déplacer. Un constat particulièrement vrai et renforcé le week-end avec les visiteurs. Afin de rendre ces espaces aux piétons mais aussi d'améliorer l'image du village, la commune affiche un double objectif de renforcement des règles en matière de stationnement des véhicules personnels sur la parcelle privée et de gestion du stationnement de courte durée (véhicules visiteurs, stationnement ponctuel).

La Chapelle-en-Serval affirme une politique active envers les modes de déplacement non polluants et veille à favoriser ces modes de déplacements plutôt que l'utilisation systématique de l'automobile dans la vie quotidienne.

Apaiser la circulation en centre bourg



La rue de Paris supporte un trafic de transit important dû notamment à la proximité d'un échangeur sur l'A1, qui occasionne des embouteillages très importants aux heures de pointe. Au-delà de l'engorgement que cela provoque, la rue de Paris est devenue une véritable barrière dans l'espace urbain. Il est plus que difficile d'y stationner et de fréquenter les commerces encore présents, beaucoup de locaux sont abandonnés, il est compliqué d'y circuler à pieds ou en vélo et l'espace public dégradé n'incite, de toute façon, pas à la promenade.

La municipalité souhaite engager le réaménagement de cette voie afin qu'elle participe pleinement à la vie du village et qu'elle ne constitue plus une limite notamment aux déplacements doux transversaux. Ce réaménagement doit passer par des espaces de stationnement redéfinis, de véritables zones de circulations piétonnes et cycles et un embellissement de l'espace public. Ce travail de fond devrait donner un nouvel élan à la rue et notamment aux commerces.

Pour compléter cet objectif d'apaisement de la circulation en centre bourg, la commune soutient vigoureusement la réalisation de la voie de contournement (déviation) de la Chapelle-en-Serval par l'Est du bourg portée par le Département de l'Oise. Elle permettra de soulager la rue de Paris et de contribuer à sa réappropriation. Elle est également indispensable au développement urbain de l'Est du village aujourd'hui contraint par des voies trop étroites pour supporter une hausse du trafic.

3. VALORISER LE CADRE URBAIN, NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

La Chapelle-en-Serval bénéficie d'un cadre de vie agréable marqué par de larges espaces boisés qui entourent et encadrent le site urbain. Mais le développement de l'urbanisation fragilise néanmoins constamment l'équilibre entre espaces urbains/espaces de nature. Le projet communal est l'occasion de mettre en avant les points de vigilance et de prendre des mesures pour conserver cet équilibre.

**Faire avec le passé
mais se tourner
vers l'avenir**



La Chapelle-en-Serval ne compte pas un patrimoine architectural extrêmement important notamment parce que la plupart des constructions sont issues de la périurbanisation et sont des pavillons. C'est pourquoi, il est important pour la commune de préserver et de mettre en valeur les quelques constructions qui participent à son identité. Il s'agira par exemple, de compléter le réaménagement de la rue de Paris par un dispositif d'incitation à la rénovation des façades car la rue compte plusieurs constructions traditionnelles de qualité.

Afin de rompre avec le style architectural et urbain qui a caractérisé les extensions des 30 dernières années, la municipalité souhaite promouvoir une démarche d'écoquartier et encourage les projets urbains futurs à porter une attention particulière au développement durable par des actions en faveur des mobilités durables, de la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques, de la gestion des eaux pluviales à l'échelle des sites dans des projets « zéro tuyau »,...

Ainsi, le recours aux nouvelles sources d'énergie sera favorisé – solaire, photovoltaïque, géothermie... comme les démarches de Haute Qualité Environnementale et de constructions BBC. Les modes de constructions et les architectures contemporaines, utilisant notamment des matériaux biosourcés, pourront aussi trouver leur place. Les formes urbaines plus denses et limitant les déperditions énergétiques ou qui recherchent les orientations optimisant l'ensoleillement sont également attendues pour les opérations futures.

D'une manière générale, les projets urbains futurs devront proposer de nouvelles formes d'habitat, plus denses, plus urbaines mais offrant aussi plus de convivialité et permettant de valoriser des espaces de respirations entre le bâti et des espaces publics de qualité (maisons de ville, superposées, accolées, ensembles de petits collectifs, logements intermédiaires...) Les projets doivent répondre aux nouveaux modes de vie et être plus économe en espace et en énergie.

La zone d'activités Sud doit aussi faire l'objet d'une requalification afin de retrouver des espaces internes qualitatifs et attractifs. La définition d'une nouvelle frange urbaine est également indispensable, l'actuelle étant particulièrement dégradée et offrant une première vision négative du village. Ainsi, le projet d'extension sera l'occasion de retravailler l'entrée de village et de proposer un traitement qualitatif de la frange Sud.

3. VALORISER LE CADRE URBAIN, NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

Fondre le village dans son environnement naturel



Porte d'entrée du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, la qualité du traitement des franges urbaines est un enjeu important pour la commune, notamment au Sud, où le paysage est très ouvert. L'image du village résulte en partie du traitement et de la qualité de ces franges et c'est pourquoi, elle veillera à ce que les constructions actuelles et futures portent une attention particulière à leur intégration dans le paysage.

Au Nord, le paysage est plus fermé, notamment parce que les voies d'accès au village sont plantées de platanes leur conférant à la fois un caractère magistral et bucolique mais aussi permettant de structurer les entrées de village. La municipalité souhaite recréer ce type d'aménagement, notamment au Sud où l'entrée de ville manque de qualité et de structuration.

Au sein du tissu urbain et de ses abords, la commune fait face à une pollution visuelle importante qui dégrade le paysage et est parfois source de dangerosité. Ce projet communal est l'occasion pour la municipalité d'afficher son engagement envers la lutte contre cette pollution visuelle et toutes formes de dégradation de ses paysages, urbains ou naturels.

Il est important également pour la municipalité de valoriser la trame verte dite « urbaine », vectrice du sentiment de qualité de vie pour la plupart des habitants et participant au maintien d'une biodiversité ordinaire. La trame verte urbaine d'aujourd'hui est relativement diversifiée entre espaces privés (jardins, potagers, vergers...) et espaces publics végétalisés et la commune veillera à ce que les projets urbains futurs maintiennent une large place aux espaces verts et paysagers, qu'ils soient publics ou privés.

Ce caractère paysager doit trouver son prolongement en dehors des espaces urbains, dans les espaces boisés qui encadrent le village, encore trop souvent méconnus. La municipalité va donc rechercher l'amélioration de la signalétique afin d'assurer la connaissance des itinéraires et développer les chemins de promenade.

3. VALORISER LE CADRE URBAIN, NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

S'inscrire dans une dynamique écologique



L'engagement écologique de la commune passe d'abord par la sauvegarde des espaces sensibles et des écosystèmes. Les espaces boisés qui enserrant le territoire communal sur trois de ses côtés font l'objet de plusieurs recensements à l'échelle européenne (Natura 2000) ou nationale (ZNIEFF) et concentrent les enjeux de biodiversité de la commune. Ils contribuent à la fois à la qualité du cadre de vie des habitants mais aussi au fonctionnement écologique du territoire à une large échelle. Plusieurs corridors écologiques y sont notamment repérés.

Fondamentaux et précieux, ces espaces doivent être préservés afin d'assurer la pérennité de leurs fonctionnalités.

Mais cet engagement écologique communal passe aussi par la lutte contre le réchauffement climatique et pour cela elle souhaite, à son échelle, appréhender la question énergétique et s'engager dans la limitation de l'usage des combustibles fossiles (gaz naturel, pétrole) pour prendre en compte la baisse des réserves et l'impact climatique.

Elle vise alors l'incitation à la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques (confort thermique, développement des énergies renouvelables, implantations prenant en compte l'ensoleillement), l'encouragement au déplacement non polluants (circulations douces, installation de dispositifs de recharge pour les véhicules électriques), à une agriculture périurbaine favorisant les circuits courts...

4. LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Dans une logique de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain, le projet urbain et foncier s'appuie sur plusieurs engagements :

■ DENSIFICATION DU TISSU URBAIN ACTUEL

- Accueillir au moins la moitié des futurs logements dans le tissu urbain existant, par l'occupation des dents creuses et par des opérations de renouvellement et de densification,
- Assurer une densité minimale de 20 log/ha (densité nette) dans les opérations (secteurs de projet soumis à OAP) en renouvellement, en dent creuse et en densification du tissu urbain actuel.

■ LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE FUTURE

- Limiter la consommation foncière, en extension, à vocation résidentielle comme économique, à 10ha pour les 10 prochaines années.
- Assurer une densité minimale de 30 log/ha (densité nette) dans opérations futures prévues en extension (zones à urbaniser).

+ 3. Synthèse cartographique des orientations du PADD

CONSOLIDER LE DYNAMISME DU TERRITOIRE ET LA CONNEXION AVEC LE BASSIN DE VIE

Soutenir l'économie locale

-  Préserver les terres agricoles
-  Redynamiser la zone d'activités existantes
-  Développer les capacités de la zone d'activités

Faciliter les liens et les échanges avec les territoires voisins

-  Avec le centre commercial et la gare de Fosses : Piste cyclable, transport en commun
-  Travailler les liens avec Orry-la-Ville
-  Assurer les capacités de stationnement de la gare de Fosses

DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

Répondre à la diversité des parcours résidentiels

-  Accueillir de nouveaux logements en limitant la consommation foncière :
 - Saisir les opportunités de renouvellement et de densification
 - Opérer une forme de rééquilibrage de l'agglomération en privilégiant le développement vers le sud-est

Retisser les liens entre les quartiers

-  Mettre en réseau toutes les centralités et assurer leur attractivité
-  Reveler la place de la Glorie et son rôle d'interface

Recréer des lieux de vie et d'échanges

-  Réaffirmer la place Dauphine comme le coeur de village
-  Développer le parc de la mairie et ses activités de loisirs
-  Ouvrir la Roseraie et lui donner plus de place dans le fonctionnement communal
-  Réaménager le bois St Jean
-  Apaiser la circulation en coeur de bourg
-  Soutenir la réalisation d'une voie de contournement
-  Réaménager et se réapproprier la rue de Paris

VALORISER LE CADRE NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

Faire avec le passé mais se tourner vers l'avenir

-  Préserver et mettre en valeur la patrimoine bâti
-  Requalifier la zone d'activités
-  Retravailler l'entrée de ville Sud pour un paysage de qualité

Fondre le village dans son environnement naturel

-  Améliorer le traitement des franges urbaines
-  Maintenir et poursuivre les plantations le long des voies
-  Préserver les espaces forestiers
-  Préserver les corridors écologiques

